

15

PLAN DE ZONAGE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

HANNESCAMPS

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Nouvelle construction
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- 1AU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole

Éléments à protéger

- Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin
- Éléments de patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : fossé

Installation agricole

- Installation agricole non classée

Zone inondable

- Zone inondée constatée

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Eglise
2	Cimetière militaire
3	Bâti remarquable
4	Bâti remarquable
5	Ferme remarquable
6	Monument aux morts
7	Maison remarquable
8	Calvaire

